



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

**2020-09-14**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 14 septembre 2020, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 20-09-143

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h05.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 20-09-144

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **4. Adoption de procès-verbaux**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 20-09-146

#### **Approbation de la liste des comptes du mois d'août 2020**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'août 2020 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 27 901,58\$ ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 48 582,54\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 76 484,12\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **6. Demandes de citoyens ou organismes**

#### **Demande d'installation d'abris pour les élèves qui attendent l'autobus**

Dépôt d'une demande de madame Nathalie Racine afin que la municipalité installe un ou des abris aux endroits où les élèves attendent l'autobus afin de les protéger des conditions climatiques. Après analyse, le conseil ne pourra pas répondre à la demande puisque la municipalité n'a pas de terrain à certains endroits où les élèves attendent ou la plupart des terrains municipaux en question ne peuvent pas contenir ou ne sont pas assez grands pour construire un abri. Pour ce qui est de la protection au bureau municipal, la structure du toit a les mêmes dimensions qu'avant les travaux de rénovation.

*Le conseil ne donnera donc pas suite à la demande.*

### **7. Période de questions**

*Étant donné la séance à huis clos, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site Internet, poste, courriel). Ces questions s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances.*

*Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.*

### **8. Travaux publics**

#### **Dépôt du rapport mensuel des travaux publics**

*Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.*

#### **Déneigement d'une partie du 5<sup>e</sup> rang, renouvellement de l'entente avec la municipalité d'Upton**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a procédé, le 10 mars 2016, à la fermeture complète du pont du 5<sup>e</sup> rang au-dessus de la rivière Le Renne et qu'il ne prévoit pas son ouverture avant l'année 2021 ;

ATTENDU que la partie de chemin à déneiger (entre le pont du 5<sup>e</sup> rang et la limite territoriale de la municipalité d'Upton) occasionne un détour de plusieurs kilomètres pour les opérations de déneigement de la municipalité ;

ATTENDU que des ententes étaient intervenues entre les municipalités pour les années 2016 à 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu de demander à la municipalité d'Upton de renouveler l'entente qui consiste à procéder au déneigement et au déglçage d'une partie du 5<sup>e</sup> rang, à partir de la limite territoriale des deux municipalités jusqu'au dernier propriétaire avant le pont et ce, pour la saison hivernale 2019-2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-09-148

### Achat de sel de sable abrasif lors du déneigement de la saison hivernale 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire une dépense approximative de 9000\$ pour l'achat de sable abrasif à Transport Fréchette pour la saison hivernale à venir.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

### Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

*Le conseil prend acte du rapport déposé.*

Résolution # 20-09-149

### Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, matricule 7560-66-3797

ATTENDU que la demande de dérogation mineure déposée au Conseil municipal par M. Sylvain Fontaine concerne la propriété située sur 1867 rue Marc-André, lot numéro 1 959 146 du cadastre du Québec ;

ATTENDU que la demande consiste à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment accessoire dans la cour avant du bâtiment principal et à une marge de recul avant de 6,78 mètres ;

ATTENDU que l'article 6.3 du Règlement de zonage 03-468 n'autorise pas la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant. La marge de recul avant minimale, pour la zone 108, est de 7,6 mètres, tel que spécifié à l'article 2.3 du même règlement ;

ATTENDU qu'après avoir considéré la demande selon les règles applicables en la matière, les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que :

- le demandeur est de bonne foi ;
- le projet comporte de faible risque d'affecter le droit de propriété des voisins et que le problème à l'origine de la demande comporte des risques très limités de se répéter ailleurs ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

- la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- l'emplacement du terrain, l'emplacement de l'élément épurateur et le cercle de virage du bout de rue sont des éléments particuliers ;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro 200-2020) qui lui recommande d'accorder la dérogation mineure demandée pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire en cour avant mais de refuser la demande pour la marge de recul à 6,78 mètres ;

ATTENDU que le Conseil est en accord avec les critères évalués par le comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

D'**accorder** une partie de la dérogation mineure demandée, soit d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment accessoire en cour avant ;

DE **refuser** la dérogation mineure pour la demande de marge de recul avant à 6,78 mètres.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **10. Conseil**

Résolution # 20-09-150

#### Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Cain Lamarre

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 20-09-151

#### Identification d'un conseiller municipal responsable des dossiers sociaux

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu de ne pas désigner de conseiller responsable des dossiers sociaux dans le cadre du plan d'interactions entre le secteur municipal et les tables des partenaires mais que sur invitation aux réunions concernées, si un représentant de la municipalité (élu ou membre de la direction) est disponible, il sera présent.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **11. Gestion & direction générale**

*Aucun point à inscrire au procès-verbal.*

### **12. Loisirs et culture**

*Aucun point à inscrire au procès-verbal.*

### **13. Services d'hygiène**

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de juillet 2020 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

*Le conseil en prend acte.*



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-09-152

## **Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton**

Dépôt du rapport de mesure de boues 2020 des étangs aérés de l'usine de traitement des eaux usées réalisé par la firme Simo management inc

*Le conseil en prend acte.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

Dépôt de documents et des correspondances du mois d'août 2020

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Programmation de la semaine de la municipalité 2020.
- Fédération québécoise des municipalités : Infolettres Covid-19.
- SADC St-Hyacinthe-Acton : Assemblée générale annuelle.

*Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de juillet 2020

*Le conseil en prend acte.*

Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets

ATTENDU que l'édition 2020 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets », se déroulera cette année du 17 au 25 octobre ;

ATTENDU que la Municipalité juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

ATTENDU qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 « La Semaine québécoise de réduction des déchets » ;

QUE tous les citoyens soient invités à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de juin 2020

*Aucun document déposé.*



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 20-09-153

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2021

Le rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021 de la municipalité sera en 2021, en vigueur pour son troisième exercice financier. Le rôle a été déposé au bureau de la municipalité le 10 septembre 2020 par LBP évaluateurs agréés, firme responsable des services d'évaluation foncière de la MRC d'Acton. L'avis public annonçant son dépôt a été affiché conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

*Le conseil en prend acte.*

### **17. Sécurité publique**

#### Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de juillet 2020

*Le conseil en prend acte.*

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

#### Avis de motion : Règlement numéro 629-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Pierre Dufort donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement dont l'objet est de modifier ledit règlement de zonage afin de permettre l'élevage de poules, de poulets à griller et de lapins, à des fins personnelles, dans les zones 502, 503, 504, 505, 507, 511 et 512, secteurs déstructurés pour l'agriculture.

*Le conseil en prend acte.*

#### Premier projet de règlement : Règlement numéro 629-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre l'élevage de poules, de poulets à griller et de lapins, à des fins personnelles, dans les zones 502, 503, 504, 505, 507, 511 et 512, secteurs déstructurés pour l'agriculture ;

ATTENDU qu'avant l'adoption de ce premier projet de règlement, l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu :

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 629-2020 en effectuant les modifications inscrites au projet soumis ;

QUE des copies de la présente résolution ainsi que du projet de règlement modifié soient transmises à la MRC d'Acton ;

QU'une consultation écrite soit tenue avant la prochaine séance ordinaire de ce conseil ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QU'une copie du projet de règlement soit disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle le second projet sera adopté.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **20. Varia**

*Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour.*

Résolution # 20-09-154

#### Suivi sur une demande de branchements au réseau d'égout sanitaire rue Dufresne et Dessaulles

ATTENDU la demande de branchement au réseau d'égout sanitaire par M. Yves Joubert ainsi que l'appui de certains propriétaires de la rue Dufresne et Dessaulles ;

ATTENDU la réponse de la municipalité (résolution # 20-08-130) à l'effet de garder inscrit ce projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans les projets d'infrastructures de la municipalité et que les études préliminaires du projet seront prises en compte lors de la préparation du prochain budget ;

ATTENDU la correspondance du 7 septembre 2020 d'une partie de ces propriétaires (354 rue Dufresne, 362 rue Dufresne, 366 rue Dessaulles, 371 rue Dessaulles) demandant plus d'information sur la réponse donnée par la municipalité ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

DE mentionner aux demandeurs que le projet de la municipalité consistera, en 2021, de faire les estimés et études préliminaires de génie civil afin de prolonger le réseau d'égout sanitaire à partir de la rue Sainte-Catherine vers la rue Dufresne, Dessaulles et le prolongement de la rue Cusson ;

DE tenir informé les demandeurs sur le processus d'analyse et qu'advenant la réalisation des travaux, ceux-ci pourraient se réaliser en 2022.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **21. Période de questions**

*Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.*

Résolution # 20-09-155

### **22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu de lever l'assemblée à 20h42.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général  
& secrétaire-trésorier